



NAO 2024 : propositions acceptables ?

Le 23 janvier 2024, lors de ses vœux au personnel de la RATP, Jean CASTEX a souhaité des NAO « attractives ».

La direction de l'entreprise, dans le cadre des négociations NAO 2024, propose :

- L'augmentation du point paye de 0,9 %, ou l'attribution de 4 points supplémentaires. Reste à fixer la date d'application
- La mise en place d'un échelon 30, mais pas avant le 1er janvier 2025
- La reconduction des mesures 2023 concernant les comptes épargne temps (CET)

Malheureusement ces propositions ne permettent pas d'être au rendez-vous des vœux formulés par notre PDG !

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, la mise en place d'un échelon 30 ne doit pas être une mesure pour le maintien du pouvoir d'achat mais bien une mesure pour compenser l'allongement des carrières à la suite de la récente réforme des retraites.

La CFE-CGC Groupe RATP a sollicité la direction générale le 2 août 2023 pour négocier une mesure permettant de compenser le report de l'âge légal de départ en retraite et l'allongement substantiel des carrières.

Cette mesure doit être envisagée dans un accord seniors, sujet initié par la CFE-CGC Groupe RATP dès le 26 avril 2023 !

Il n'y a donc pas lieu de l'évoquer, qui plus est pour une application au 1er janvier 2025, dans le cadre des NAO 2024 !



La CFE-CGC Groupe RATP interpelle donc l'entreprise pour mettre en œuvre un plan de rattrapage du pouvoir d'achat, plan axé avant tout sur une augmentation de la valeur du point, garantissant efficacement l'avenir de notre entreprise, de ses salariés et de son encadrement.